

Se sont abstenus:

Losey (BR, UDC/SVP). Total: 1.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Résolution Jean-Denis Geinoz/Pierre Mauron

Alerte enlèvement en Suisse en 2009¹

Prise en considération

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Le dramaturge grec Eschyle disait: «Il est bon d'apprendre à être sage à l'école de la douleur.» Mesdames et Messieurs, ce Grand Conseil, dans la douleur et maintenant dans le souvenir de Lucie, a montré sagesse et unité dans le traitement de cette résolution. Les quatre présidents de groupe ont répondu avec enthousiasme et unanimité à mon appel à déposer cette résolution afin qu'un système alerte enlèvement soit mis en place en Suisse encore en 2009. Vous, les parents de Lucie, vous, la foule d'anonymes qui avez défilé dimanche à Fribourg, nous, les députés de ce Grand Conseil, tentons avec nos moyens de répondre à votre attente. C'est le pourquoi de cette résolution.

Un tel système alerte enlèvement doit être mis en place au niveau suisse. Des députés nationaux sont déjà intervenus au plan fédéral dont le conseiller aux Etats Burkhalter le 12 mars dernier. Le Conseil fédéral se montrait frileux, mais les choses évoluent vite et pas plus tard que hier soir, M^{me} la Conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf se montrait favorable à la mise en place d'un tel système. Sur un plan général, ce système d'alerte enlèvement ne sera pas le remède à tous les maux. Il ne remplacera pas l'éducation et l'encadrement dispensés par la famille, l'école et la société. Ce système ne sera pas non plus un bouclier contre toutes tentations de trop de jeunes à vouloir avec un brin de naïveté devenir riches et célèbres. C'est un pas qui sûrement va rendre la tâche des pervers et des profiteurs un peu plus difficile et qui va certainement rendre des enfants ou des adolescents à leurs parents. Je vous demande d'appuyer et de voter cette résolution.

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). La Suisse toute entière a été et est encore sous le choc après l'annonce de la mort tragique de Lucie Trezzini. Toutes nos pensées vont vers sa famille qui à l'heure actuelle est en train de vivre les pires moments de son existence, car perdre un enfant est déjà une douleur insurmontable, mais savoir que son enfant a été tué dans des circonstances sordides et atroces relève de l'insupportable et de l'inacceptable.

Alors que notre voisine la France, avec ses 96 départements, ses quelques 60 millions d'habitants et ses clivages politiques, a réussi à mettre sur pied un plan alerte enlèvement qui a déjà fait ses preuves, quelle

tristesse de constater que la Suisse avec ses 26 cantons et presque 8 millions d'habitants n'est pas capable de s'entendre entre la Confédération et les cantons pour mettre en place rapidement un système comparable sur le plan national! Mesdames et Messieurs les Députés, il n'y aura jamais d'excuses à la hauteur de l'enjeu que cela représente. Combien faudra-t-il encore d'enfants et d'ados enlevés, violés, torturés et tués pour que le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux prennent conscience et agissent en prenant des décisions concrètes. Arrêtons de tergiverser sur des sujets futiles et inutiles, mais penchons-nous sur de vrais problèmes et celui faisant l'objet de la résolution en est un. M. le Commissaire du gouvernement, chers collègues, montrons la voie, car je suis convaincu que toutes les institutions dont nous aurons besoin pour lancer ce projet n'attendent que notre appui et notre feu vert.

Fort de ces quelques considérations, c'est à l'unanimité et avec enthousiasme que notre groupe soutiendra cette résolution.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien soutient à l'unanimité la présente résolution et vous invite à en faire de même. Nous avons tous été consternés par le meurtre de Lucie et notre groupe apporte tout son soutien à ses parents, à sa famille et à ses proches. «La mort de Lucie ne doit pas rester vaine» nous ont dit les parents de Lucie, Nicole et Roland Trezzini. C'est le message qu'ils ont transmis au monde politique, en particulier ce dimanche lors d'une marche silencieuse qui a réuni des milliers de personnes en ville de Fribourg. Nous devons ici au Grand Conseil faire savoir à nos concitoyens comme à la famille que nous partageons leur inquiétude et soutenons leur démarche. Face à des cantons réticents à introduire ce système d'alerte enlèvement, face à un Conseil fédéral peu enthousiaste, Fribourg doit insister à Berne pour la mise en place d'une alerte enlèvement immédiate. Le système permettra pour le moins de renforcer les collaborations entre cantons, une collaboration qui s'est révélée défailante dans le cas de Lucie, même si l'alerte enlèvement n'aurait peut-être pas suffi à la sauver.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Nous avons la responsabilité de protéger nos enfants. Cette protection doit se faire par des mesures multiples en lien avec la prévention pour les victimes, la répression ou le traitement chez les malfaiteurs. Bien sûr, une mesure telle que l'alerte enlèvement ne va pas résoudre tous les problèmes. Elle peut toutefois faire gagner du temps et c'est dans les premières heures que ce temps est le plus précieux. Elle ne laissera pas aux familles touchées la tâche d'organiser elles-mêmes des recherches, ce qu'elles doivent actuellement mettre en place pour ne pas succomber à l'impuissance devant la lenteur et la passivité des institutions auxquelles elles sont confrontées en cas de disparition.

Certes, le fédéralisme si cher à notre pays complique la mise sur pied de cette alerte enlèvement. Ce n'est pas parce que c'est difficile à mettre en œuvre que des personnes doivent perdre leur vie, laissant leurs familles dans la souffrance et l'incompréhension. Une petite remarque en lien avec l'alerte enlèvement. Ne faudrait-il

¹ Déposée et développée le 24 mars 2009, BGC p. 451.

pas l'étendre à un concept un peu plus large d'alerte disparition également pour les adultes. En effet, de nombreuses familles sont confrontées à la disparition d'un de leurs proches atteint dans sa santé psychique par exemple. Ce ne sont pas des enlèvements, mais là aussi les premières heures sont les plus importantes. Merci chers collègues de soutenir, tout comme le groupe alliance centre-gauche, unanimement cette résolution.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité cette résolution. Les politiques doivent en général avoir une vision à long terme et ne réagir ni au coup par coup ni par émotion. Mais parfois, un drame humain vécu par des gens que nous connaissons nous révèle des éléments que nous devons mettre en place d'une manière nécessaire. S'agissant de la vision politique, il y a eu la motion Burkhalter, c'est juste, il y a également eu la question d'Erika Schnyder déposée le 19 février 2009 se plaignant également de la lenteur de la mise en place de ce système. D'un point de vue de la réaction et de l'émotion je dirais, il y a la résolution de ce jour.

M. et M^{me} Trezzini, la médiatisation de votre drame n'aura pas été inutile. Par cette résolution, le Parlement fribourgeois entend donner un signal fort dans ce sens et se faire l'écho de vos revendications légitimes que vous avez eu le courage de relever sur la place publique malgré ce drame. Vous demandiez une réaction politique de vos autorités, voici celle du Grand Conseil.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je salue le fait que les autorités fribourgeoises, les autorités cantonales, expriment dans cette enceinte leur tristesse, leur sympathie et leur solidarité envers la famille de Lucie Trezzini, également envers la famille Riedo qui a perdu, il y a un peu plus d'une année, Manuela qui était apprentie dans notre service de probation. Vous avez probablement lu que le meurtrier a été condamné en Irlande à perpétuité.

J'étais impressionné dimanche passé par la marche silencieuse, respectueuse et très digne où la population fribourgeoise a bien participé avec environ 2500 personnes, des jeunes et des moins jeunes, des Suisses et des étrangers. Je crois que Fribourg a montré qu'il peut être solidaire, non seulement dans les moments de joie, quand il y a une victoire de Gottéron, mais également dans les moments de tristesse et les moments dramatiques. Je remercie la famille Trezzini pour le courage dont elle a fait preuve pour organiser cette marche, non pour Lucie, mais pour éviter ou diminuer le nombre de victimes futures. Ils ont fait deux propositions. Tout d'abord il faut améliorer les procédures judiciaires et notamment le suivi des auteurs condamnés. Ceci s'adresse à la justice, mais également au Grand Conseil et au gouvernement. Ensuite, par le système d'alerte enlèvement sur le plan fédéral, car ce n'est pas une tâche cantonale et c'est là où le fédéralisme n'a pas sa place. Il a été dit qu'il y avait plusieurs motions, notamment la motion du conseiller aux Etats Burkhalter, qui l'a déjà déposée quand il était encore conseiller national. Il a déposé deux motions, une pour l'introduction d'un système d'alerte enlèvement et une

autre pour un système d'alerte par MMS. Je rappelle également que la conseillère nationale Evi Allemann a également déposé une motion qui concerne plutôt les milieux médicaux.

«Der Bundesrat wird beauftragt, in Zusammenarbeit mit den Kantonen eine gesamtschweizerisch einheitliche Meldepflicht für Vorfälle menschlicher Gewalt einzuführen.»

Je rappelle que le Conseil fédéral et notamment l'administration étaient contre ces motions. Et toutes ces motions ont été acceptées – la dernière encore lors de la session de mars. Il faut malheureusement constater une certaine résistance de la part de la Confédération et je suis très heureux des déclarations qui sont publiées aujourd'hui dans la *Liberté*: M^{me} Widmer-Schlumpf aurait dit qu'elle est contente que ce soit confié effectivement à la Confédération. Or, quand je lis la réponse du Conseil fédéral du 18 février 2009 à la motion Burkhalter, le Conseil fédéral dit encore que confier ces tâches à la Confédération serait contraire au principe de la souveraineté cantonale, garantie par la Constitution fédérale. Et de poursuivre: «Il reste encore des questions d'ordre technique, tactique, juridique, procédural et financier.» On a donc toutes les excuses pour ne pas agir, mais maintenant, avec la déclaration de M^{me} la Conseillère fédérale, il est permis d'espérer que cela avance.

D'ailleurs, la Conférence des chefs des départements de justice et police, il y a deux semaines, a unanimement pris une résolution pour intervenir et on est intervenu à Berne pour soutenir ces démarches. Fribourg n'a pas rien fait, puisque notre commandant Pierre Nidegger, le 11 septembre 2007 déjà, a proposé à la Conférence des commandants de police des cantons d'introduire un système d'alerte à l'instar de ce qui se fait en France. Ce qui est possible dans la Grande Nation devrait aussi l'être à la Confédération.

Je salue donc l'initiative du Parlement fribourgeois. La résolution s'adresse au Conseil d'Etat; je ne peux pas engager le Conseil d'Etat, mais je ne doute pas que mes six collègues vont également adhérer et soutenir cette résolution, qui demande d'intervenir à Berne par des moyens adéquats, ce que je vous promets de faire.

Le Président. Ce n'est pas le rôle du président du Grand Conseil de donner des consignes de vote, mais je vous demande de voter massivement cette résolution.

– Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 92 voix contre 0. Il y n'y a pas d'absentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fa-

sel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 92.*

Elections

Suppléant-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Broye

Bulletins distribués: 94; rentrés: 87; blancs: 8; nul: 0; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Francis Marchand* par 79 voix.

Suppléant-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Broye

Bulletins distribués: 87; rentrés: 76; blancs: 7; nul: 0; valables: 69; majorité absolue: 35.

Est réélue pour une durée indéterminée *M^{me} Monique Pedroli* par 69 voix.

Juge auprès du Tribunal d'arrondissement de la Broye

Bulletins distribués: 90; rentrés: 80; blancs: 2; nul: 0; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est réélue pour une durée indéterminée *M^{me} Eliane Pillonel* par 78 voix.

Vice-président-e et Juge auprès du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère

Bulletins distribués: 90; rentrés: 85; blancs: 19; nul: 1; valables: 65; majorité absolue: 33.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Jean-Paul Glasson* par 65 voix.

Suppléant-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère

Bulletins distribués: 93; rentrés: 82; blancs: 8; nul: 0; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Joseph Geinoz* par 74 voix.

Président-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 89; rentrés: 82; blancs: 2; nul: 1; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Pascal Terapon* par 79 voix.

Suppléant-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 90; rentrés: 84; blancs: 6; nul: 0; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est réélue pour une durée indéterminée *M^{me} Claire Roelli* par 78 voix.

Suppléant-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 89; rentrés: 79; blancs: 6; nul: 0; valables: 73; majorité absolue: 37.

Est réélue pour une durée indéterminée *M^{me} Hélène Cudré-Mauroux* par 73 voix.

Suppléant-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Singine

Bulletins distribués: 88; rentrés: 73; blancs: 1; nul: 0; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est réélue pour une durée indéterminée *M^{me} Ruth Waeber* par 72 voix.

Président-e de la Chambre pénale des mineurs

Bulletins distribués: 89; rentrés: 87; blancs: 7; nul: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Michel Lachat* par 80 voix.

- La séance est levée à 11 h 40.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire parlementaire*